

Planning 2017 - 2018

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h			ANNE			PHILIPPE 9h - 11h COLLÈGE Arts plastiques
10h			09h30 - 11h30 ADULTES Arts plastiques	MARTINE 10h - 12h ADULTES Aquarelle		ANNE 9h30 - 11h PRIMAIRE Arts plastiques
11h						PHILIPPE 11h - 13h LYCÉE Projet personnel
12h						ANNE 11h - 12h30 PRIMAIRE Arts plastiques
13h						
14h			ANNE 14h15 - 15h45 PRIMAIRE Arts plastiques		PHILIPPE 14h15 - 16h15 ADULTES Arts plastiques	
15h				ANNE 15h00 - 17h30 La Lande Arts plastiques		
16h			ANNE 16h00 - 17h30 PRIMAIRE Arts plastiques			
17h		ANNE 17h15 - 19h15 COLLÈGE Arts plastiques		MARTINE 17h30 - 19h30 ADULTES Aquarelle		
18h	ANNE 18h - 20h ADULTES Arts plastiques		ANNE 18h - 20h LYCÉE ET ADULTES Arts plastiques		PHILIPPE 18h15 - 20h15 ADULTES Volume	PHILIPPE 18h - 20h LYCÉE Arts plastiques
19h		ANNE 19h15 - 21h15 ADULTES Arts plastiques				ANNE 18h - 20h COLLÈGE Arts plastiques
20h	ANNE 20h - 22h ADULTES Arts plastiques				PHILIPPE 20h15 - 22h15 ADULTES Arts plastiques	PHILIPPE 20h - 22h ADULTES Arts plastiques
21h						
22h						



REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018

- La signature du dossier d'inscription tient lieu d'engagement pour toute la saison 2017/2018.
- Les familles règlent le montant total de l'adhésion à l'inscription en 1, 2 ou 3 paiements.
- Pour des raisons de gestion équilibrée, l'association ne procédera à aucun remboursement d'adhésion en cours d'année.**
- Les adhérents «étudiants», sur présentation d'un justificatif, bénéficient du tarif «LYCEE» si ils sont âgés de moins de 27 ans (la date de référence pour déterminer l'âge de l'adhérent est le 1er septembre 2017).
- Pour tous les adhérents mineurs, nous vous demandons de communiquer obligatoirement à l'association au minimum un numéro de téléphone et une adresse mail où nous pouvons vous joindre en cas de nécessité ou d'urgence.
- Nous vous demandons de nous indiquer si votre enfant a des allergies identifiées.
- L'association a la responsabilité de l'encadrement des élèves mineurs pendant la durée des cours. En conséquence, les parents sont tenus de s'assurer que les professeurs sont présents lors de l'arrivée de leurs enfants à l'atelier et de prendre les dispositions nécessaires pour être présent à la sortie des cours. (Pour des raisons de sécurité en salle de cours, le professeur ne peut assurer la surveillance à l'extérieur de l'atelier).
- Aucun adhérent mineur ne sera autorisé à quitter les cours sans une autorisation parentale écrite et signée.
- Les enfants doivent avoir une assurance couvrant les risques "dommages corporels" pour les activités extra scolaires.
- Les séances d'arts plastiques nécessitent une tenue vestimentaire adaptée car ils seront amenés à utiliser des produits qui peuvent tâcher ou endommager leurs vêtements. Nous vous encourageons à prévoir une tenue adéquate. **Nous ne pouvons stocker les blouses par**

manque de place, aussi chacun devra apporter et reprendre sa tenue pour chaque séance.

- Le Festival de l'Ille informe les adhérents que des photos peuvent être réalisées pendant les cours aux ateliers ou lors d'événements liés à la vie de l'association. Ces images, où l'adhérent est identifiable, peuvent être utilisées sur des supports de communication de l'association (comme la page Facebook de l'association) ou de la commune. La signature de ce règlement intérieur a valeur d'autorisation d'utilisation de ces photos.
- Le Festival de l'Ille informe les adhérents qu'il se réserve le droit de garder les œuvres créés à l'atelier plusieurs mois et de les utiliser pour une exposition et/ou pour des créations telles que les affiches ou cartes postales ...

Le bureau du festival de l'Ille